

Processus pour les candidats externes
Nouveaux candidats

Généraliste, cardiaque et vasculaire :

- 1) Échographie Canada reconnaît que les échographistes qui ne font pas partie du programme d'échographie agréé de l'Agrément Canada et que les échographistes qui immigreront au Canada devraient avoir l'occasion d'accéder aux titres de compétence canadiens. Échographie Canada offre la voie d'accès « externe » à ces échographistes formés qui possèdent un équivalent de formation didactique et clinique à ce qu'offre le programme d'échographie de diagnostic médical agréé de l'Agrément Canada et qui possèdent au moins cinq années d'expérience en tant qu'échographiste praticien. Si le candidat cherche à obtenir un deuxième ou un troisième titre de compétence d'Échographie Canada, l'expérience de cinq ans dans le domaine n'est pas une condition requise.
- 2) Les candidats approuvés et autorisés à aller de l'avant avec l'inscription doivent réussir tous les examens d'obtention de titres de compétence et l'Évaluation canadienne des compétences cliniques (ÉCCC^{MC}) au cours des quatre années suivant la date d'approbation par Échographie Canada de la demande externe du candidat. Les candidats auront tout au plus quatre occasions de réussir chacun des examens et l'ÉCCC.
- 3) Les candidats externes qui ne réussissent pas le processus d'accréditation au cours des quatre années d'admissibilité ne pourront plus présenter de nouvelle demande pour obtenir leurs titres de compétence de cette façon. La seule façon d'être admissible une fois de plus aux titres de compétence d'Échographie Canada est de réussir un programme d'échographie agréé par l'Agrément Canada. Le candidat serait alors assujéti à la politique visant les diplômés d'un programme d'échographie agréé.
- 4) Un candidat externe approuvé qui décide de ne participer à aucun des deux volets d'accréditation au cours de la période de quatre ans **ET** qui avise Échographie Canada, par écrit, de sa décision de retirer sa demande (les frais de demande ne sont pas remboursables) serait admissible à une nouvelle demande comme candidat externe à une date ultérieure. Le candidat serait alors tenu de présenter une nouvelle demande comme candidat externe, de s'acquitter des frais connexes et de présenter la documentation requise et serait évalué en fonction des critères pour les candidats externes en vigueur à ce moment précis.
- 5) Une fois l'ÉCCC réussie, le candidat recevra ses titres de compétence du registre canadien.

Veuillez vous reporter à l'[algorithme généraliste, cardiaque et vasculaire](#).

Échographie Canada se réserve le droit de modifier ce processus et les échéanciers connexes en tout temps, sans avis.